

SÉANCE ORDINAIRE
Conseil d'établissement – École Iona
27 octobre 2025 à 18h15

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'établissement de l'école Iona tenue le 27 octobre à 18h15 en virtuel via la plateforme Teams.

PRÉSENTS :

Gaëlle Bertrand (parent)

Katy Alexis (enseignante)

Aurélie Cleret-Buhot (parent)

Mick Guttmann (enseignant)

Hugo Carnide (parent)

Ali Cherief (enseignant)

Isabelle Pivotto (parent)

Marie-Claude Poitras (parent)

Formant quorum sous la présidence de Hugo Carnide.

ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Annie Labrie – Direction

PERSONNE INVITÉE À LA SÉANCE :

Sans objet.

MEMBRES ABSENTS :

Bruna Roti (technicienne en service de garde)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / VÉRIFICATION DU QUORUM

La direction annonce une rencontre plus courte qu'à l'ordinaire. Isabelle Pivotto prendra les notes.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Isabelle Pivotto suggère de modifier le tour de parole. Il est proposé par Aurélie Cleret-Buhot et appuyé par Gaëlle Bertrand que l'ordre du jour soit adopté avec la modification suggérée.

Aucune demande de vote n'est formulée.

Adopté à l'unanimité (01-CE-20251027).

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2025-10-06

Ce point est reporté à la prochaine séance.

4. PAROLE AU PUBLIC (reporté)

5. POINTS D'ADOPTION

5.1. Plan de lutte

La direction informe les membres qu'un nouveau canevas du plan de lutte a été fourni par le ministère. Ce document servira à élaborer le plan de lutte qui sera communiqué aux parents. Le plan initial, préparé avec l'équipe-école, comprenait 36 pages détaillées ainsi qu'une version abrégée de 5 pages destinée aux parents. Le site web de l'école a été mis à jour : le plan de lutte, le processus de plainte auprès du Protecteur national de l'élève, ainsi que le code de vie y ont été ajoutés. La direction rappelle que le plan de lutte inclut désormais la notion de violence à caractère sexuel ainsi que la violence liée à la couleur, à l'origine ethnique ou nationale. Les élèves ont été consultés à l'aide d'outils adaptés à leur âge :

- Les plus jeunes ont répondu à l'aide de pictogrammes ;
- Les plus âgés ont complété un questionnaire à choix multiples.

L'analyse des réponses recueillies en mai 2023 a mis en évidence peu de situations de violence. Les conflits de jeu et les paroles inappropriées ont été les éléments les plus fréquemment rapportés. L'analyse annuelle indique une baisse de la violence physique, bien que la violence verbale demeure un enjeu de vigilance. Le plan de lutte comprend les définitions de conflit, de violence, d'intimidation, de violence à caractère sexuel et de violence fondée sur des motifs liés à la couleur, à l'origine ethnique ou nationale.

Les enjeux identifiés concernent notamment les périodes de transition au sein de l'école, propices à l'apparition de conflits. Des mesures de prévention sont mises en place :

- modélisation des comportements attendus,
- ateliers sur les habiletés sociales et la gestion des émotions,
- et un projet collectif favorisant la bienveillance et le vivre-ensemble.

Ces actions contribuent à maintenir un climat scolaire positif. Le ministère a par ailleurs transmis des exemples d'actions à promouvoir auprès des parents.

Le processus de plainte a été rappelé. La direction a insisté sur la confidentialité des démarches et sur le fait que les interventions sont mises en œuvre rapidement. Plusieurs ressources internes et externes peuvent soutenir les élèves : psychoéducatrice, techniciennes en éducation spécialisée, travailleuse sociale du CLSC, et soutien socio-communautaire du SPVM.

Il est proposé par Gaëlle Bertrand et appuyé par Aurélie Cleret-Buhot que le plan de lutte soit adopté tel que présenté. Aucune demande de vote n'est formulée.

Adopté à l'unanimité (02-CE-20251027).

5.2. Sorties éducatives

Une sortie éducative aux Îles-de-Boucherville (site du Sépaq) a été préalablement approuvée par la présidence et la vice-présidence, afin de permettre sa tenue avant le présent conseil. Cette sortie concernait 30 élèves des classes AMPLI. Il est proposé par Ali Cherief et appuyé par Gaëlle Bertrand d'entériner la décision de la présidence et de la vice-présidence. Aucune demande de vote n'est formulée.

Adopté à l'unanimité (03-CE-20251027).

Le 19 novembre 2025, la classe 908 (11 élèves) effectuera une visite à la Maison de la culture de Côte-des-Neiges. Il est proposé par Aurélie Cleret-Buhot par et appuyé par Ali Cherief d'adopter la sortie éducative telle que décrite. Aucune demande de vote n'est formulée.

Adopté à l'unanimité (04-CE-20251027).

H.C.

Initiales de la Présidence

AS

Initiales de la Direction

Le 28 octobre 2025, les classes 301, 303 et 403 (46 élèves) participeront à une sortie botanique au sommet Outremont. Il est proposé par Marie-Claude Poitras et appuyé par Aurélie Cleret-Buhot d'adopter la sortie éducative telle que décrite. Aucune demande de vote n'est formulée.

Adopté à l'unanimité (05-CE-20251027).

6. POINTS DE CONSULTATION

6.1. Plan triennal des établissements, acte d'établissement

La direction présente aux membres du conseil l'acte d'établissement et explique son rôle dans le cadre du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI).

Un membre demande si l'Organisme de participation des parents (OPP) peut utiliser le gymnase sans passer par le service de location du centre de services scolaire. La direction précise que l'OPP peut effectivement utiliser le gymnase, à condition qu'un concierge ou un membre du personnel soit présent pour donner accès aux locaux en dehors des heures de classe.

Une question est également soulevée quant aux prévisions gouvernementales pour les années 2026 à 2028. La représentante Isabelle Pivotto indique qu'elle transmettra la question au comité de parents, dans le cadre de la consultation relative au PTRDI.

Les données issues du site web concernant le plan triennal et l'acte d'établissement sont annexées au présent procès-verbal.

Il est proposé par Gaëlle Bertrand et appuyé par Aurélie Cleret-Buhot d'adopter l'acte d'établissement tel que présenté. Aucune demande de vote n'est formulée.

Adopté à l'unanimité (06-CE-20251027).

Le document officiel du centre de services scolaire a été complété en séance avec les membres du conseil.

- Point 3 du document : il est rappelé que l'acte d'établissement est adopté et non approuvé.
- Point 4 : il est proposé par Aurélie Cleret-Buhot, appuyée par Ali Cherief, de certifier que la direction a consulté le conseil dans le cadre du PTRDI.
- Point 5 : les membres notent que l'école accueille plusieurs points de service, ce qui devrait être pris en compte dans les estimations futures.
- Point 6 : les membres ajoutent un commentaire précisant que le libellé du point 3 du formulaire mentionne une « approbation », alors que selon la formation obligatoire du ministère, l'acte d'établissement doit être adopté.

7. TOUR DE PAROLE

7. 1.DIRECTION

7. 2.PERSONNEL ENSEIGNANT

7. 3.PERSONNEL DE SERVICE DE GARDE

7. 4.PARENTS

7. 5.REPRÉSENTANT COMITÉ DE PARENTS

7. 6.OPP

La représentante de l'Organisme de participation des parents (OPP) informe les membres que l'OPP a tenu sa première rencontre. Plusieurs sujets y ont été abordés, notamment :

- la collecte de vêtements d'hiver ;
- la collecte de denrées alimentaires pour les paniers de Noël ;
- ainsi que la préparation de messages de reconnaissance dans le cadre des semaines de reconnaissance du personnel scolaire, organisées au niveau provincial pour les différents corps de métier.

H. C.

Initiales de la Présidence

A.S.

Initiales de la Direction

L'OPP propose d'inviter les parents à rédiger des messages de remerciement à ces occasions. L'organisme s'interroge également sur la possibilité de transmettre des messages par l'intermédiaire des boîtes à lunch des élèves.

Il est rappelé que l'OPP peut, au besoin, acheminer des communications à la présidence du conseil d'établissement, laquelle pourra ensuite diffuser les messages pertinents aux parents via le courriel officiel du conseil d'établissement.

8. PAS DE VARIA

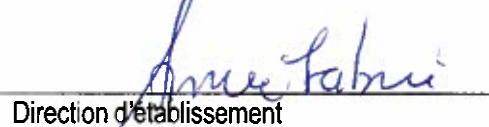
9. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h51. La levée de séance est proposée par Aurélie Cleret-Buhot et appuyée par Marie-Claude Poitras.

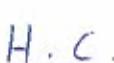
Adopté à l'unanimité (07-CE-20251027).



Présidence



Direction d'établissement



Initiales de la Présidence



Initiales de la Direction